

# La responsabilité de tous

Alain Juppé

Le Monde, 2 juillet 1994, page 4

Une semaine après le début de l'opération Turquoise, il faut en dresser un premier bilan mais aussi, à la lumière de l'action déjà entreprise, tenter de définir les prochaines étapes de ce qui reste à accomplir par la France et par la communauté internationale pour sortir durablement le Rwanda de l'horreur.

Revenons un instant sur le lancement de l'opération Turquoise. A peine avait été annoncée l'intention de la France de saisir le Conseil de sécurité d'un projet visant à une intervention humanitaire au Rwanda qu'un flot de critiques s'abattaient sur le gouvernement : « trop tardive », suspecte, taxée de partialité, l'initiative française n'avait aux yeux de certains aucune chance. Les mêmes qui reprochaient à la France d'assister au génocide rwandais « dans l'indifférence » lui refusaient le droit d'agir pour tenter d'y mettre un terme. Qu'en est-il aujourd'hui ? La réaction internationale à notre initiative fut un soutien massif et immédiat : appuyée par le Secrétaire général des Nations unies, la résolution autorisant une intervention humanitaire multinationale fut votée par le Conseil de sécurité en moins de soixante-douze heures, délai record pour le lancement d'une opération de cette envergure. L'Europe n'a pas ménagé son appui, de la réunion du Conseil de l'UEO au Conseil européen de Corfou. Les Etats-Unis, par la voix de leur secrétaire d'Etat, M. Warren Christopher, nous assuraient non seulement de leur soutien, mais aussi de leur « admiration »...

L'Afrique ne fut pas en reste : les dirigeants africains ont multiplié les déclarations positives, conscients de ce que la thèse de certains renvoyant à l'Afrique le soin de régler la crise rwandaise contenait d'hypocrisie et d'arrière-pensées peu glorieuses : la tragédie rwandaise n'est pas un drame africain, ou

du moins pas seulement, mais d'abord et surtout le conflit le plus meurtrier de cette fin de siècle, pour lequel le devoir d'intervention relevait avant tout d'une exigence d'humanité.

Il n'est pas jusqu'au FPR, d'abord hostile à l'idée française, qui n'ait changé sa position pour reconnaître aujourd'hui le bien-fondé humanitaire de nos intentions et l'utilité de notre intervention.

## **Objectifs de l'intervention de la France — premières actions des troupes françaises**

Pourquoi ce soutien ? Parce que la France a choisi d'agir dans la transparence et dans un cadre bien défini : celui d'une opération autorisée par les Nations unies, neutre politiquement et militairement, limitée dans l'espace et dans le temps et mue par le seul objectif de sauver des vies et d'arrêter les massacres. C'est à la clarté de ses objectifs et de son action que la France doit aujourd'hui d'opérer dans la confiance et d'obtenir des premiers résultats encourageants.

Sur le terrain, les reconnaissances menées par les patrouilles françaises ont servi à localiser les personnes menacées, protéger des sites exposés et évacuer ceux qui, religieuses, orphelins, ne pouvaient plus, quoi qu'il arrive, demeurer au Rwanda. Chaque déplacement de nos contingents, auxquels s'adjoignent progressivement des troupes sénégalaises, bissau-guinéennes, bientôt égyptiennes et mauritaniennes, permet de stabiliser la situation, de lever des barrages, de sécuriser des camps de réfugiés, de repérer des groupes cachés et isolés que nous pouvons mettre en lieu sûr.

## Aide humanitaire – réfugiés

Tout doit être fait pour que, dans le cadre qui lui est fixé, notre intervention puisse donner toute son efficacité. Ainsi, au fur et à mesure que progressent nos contingents, les besoins humanitaires que nous découvrons se font plus criants. Les millions de personnes déplacées dans la zone d'intervention de l'opération Turquoise sont épuisées, affamées, privées de toute assistance médicale ou sanitaire. Très peu d'aide avait pu leur être fournie jusqu'à ces derniers jours, l'instabilité de la situation interdisant à la plupart des agences des Nations unies et des ONG d'intervenir. D'ores et déjà, le fonds d'urgence humanitaire du ministère des Affaires étrangères a permis la mise en place d'un pont aérien acheminant près de 400 tonnes de produits de première nécessité via Goma, où le Quai d'Orsay a détaché une cellule de coordination diplomatique et humanitaire sans précédent.

## Zones humanitaires sûres

S'agissant de la protection des populations menacées, on ne peut se contenter des succès enregistrés dans les premiers jours. L'intervention française doit urgemment, tout en restant dans le cadre qu'elle s'est fixé, élargir son rayon d'action vers des zones particulièrement menacées. Elle doit aussi, pour que les populations soient réellement rassurées, être en mesure de stabiliser les zones "à risques" par le maintien d'une présence destinée à jouer un rôle dissuasif.

Ainsi, c'est en progressant sur le terrain que l'opération Turquoise tire les premiers enseignements sur le rôle apaisant de son action mais aussi sur tout ce qui reste à accomplir. A chaque instant, les autorités françaises, politiques et militaires, cherchent à améliorer l'efficacité de la mission que remplissent nos soldats sur le territoire rwandais.

## Limites de l'intervention française – relais avec une MINUAR renforcée – nécessaire implication de la communauté internationale

Mais qu'on ne s'y trompe pas : telle qu'elle résulte du mandat qui lui a été confié par les Nations unies,

l'intervention française est limitée dans l'espace et dans le temps. Sa mission est d'ouvrir le chemin à une plus grande implication de la communauté internationale et inciter au renforcement de la MINUAR, non de se substituer. Et j'avoue ressentir une certaine inquiétude face à l'apathie internationale que je constate aujourd'hui encore, alors même que le drame rwandais se poursuit.

La France ne peut en effet agir seule. Hier accusée d'être responsable de tous les maux du Rwanda, on voudrait aujourd'hui qu'elle en guérisse toutes les plaies. Taxée hier d'excès d'indignité, on accorde aujourd'hui à la France un excès d'honneur qui apparaîtrait, à bien y réfléchir, comme un moyen commode pour d'autres d'échapper à leurs responsabilités et à leurs devoirs. Et ce n'est pas le moindre de ses devoirs, pour la communauté internationale, que de se mobiliser et de tenir ses promesses.

Plus que jamais, le déploiement rapide de la MINUAR est une priorité. Parce que le mandat confié à la France n'excède pas deux mois, mais aussi parce qu'en dehors de la zone où s'exerce notre action les violences continuent. Les bombardements dont Kigali est toujours victime frappent indistinctement les populations civiles empêchent l'évacuation des blessés et des orphelins et rendent hasardeux l'acheminement de l'aide humanitaire. L'absence de cessez-le-feu et de règlement politique conduit au gonflement constant du nombre des personnes déplacées, qui fuient les zones de combats, et des réfugiés qui fragilisent encore les pays voisins.

Qu'attend-on pour que la nouvelle MINUAR soit opérationnelle ? La France a déjà indiqué qu'elle équiperait certains contingents. Les Etats-Unis ont commencé à livrer du matériel. La MINUAR existe sur le papier mais le Secrétaire général des Nations unies avoue n'avoir "aucun engagement concret". Combien de milliers de morts faudra-t-il encore pour que les bonnes résolutions prises à New-York deviennent réalité ? J'appelle à une véritable mobilisation générale pour que, dans les grandes capitales, chaque responsable soit prêt à répondre à l'appel lancé par M. Boutros-Ghali. La France est prête à l'épauler et multiplie en ce moment les démarches en ce sens.

## **Règlement politique – accords d’Arusha – Commission d’enquête sur les massacres**

Sur le plan politique, un règlement équilibré et durable est indispensable. Un canevas existe, celui des accords d’Arusha, même s’il devra être aménagé. Qu’on ne commette pas l’erreur de penser qu’il peut y avoir une solution militaire à la crise du Rwanda. Les dirigeants du FPR, avec lesquels nous entretenons un dialogue constant, en Europe et sur place, sont les premiers à reconnaître qu’aucune solution n’existe en dehors d’un partage du pouvoir sous une forme ou sous une autre. Il convient d’aider les parties à reprendre le dialogue. C’est le rôle du représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies. L’organisation de l’Unité africaine et les pays voisins du Rwanda peuvent et doivent l’y aider.

Mais le retour au dialogue ne pourra se faire que si les responsables des massacres sont écartés, jugés, punis. La France est prête à apporter sa contribution aux instances internationales (Haut-commissaire aux Droits de l’Homme, rapporteur spécial, commission d’enquête) chargées d’établir la vérité. Nos soldats recueillent au fur et à mesure qu’ils circulent dans leurs zones d’intervention des témoignages sur les massacres. Ces informations doivent servir à ceux qui sont chargés de les rassembler. Enfin, pour venir en aide aux populations en détresse et pour commencer, le moment venu, à reconstruire le Rwanda, la mobilisation internationale sur le plan humanitaire est également indispensable. La France ne peut couvrir seule des besoins d’une pareille ampleur. J’ai saisi les agences des Nations unies, les ONG, nos partenaires des pays développés. Ils doivent faire preuve de la même rapidité et de la même efficacité qu’ils ont démontrées pour venir en aide aux réfugiés hors du Rwanda.

La France, devant l’urgence et l’impuissance de la communauté internationale, est intervenue au Rwanda parce qu’il n’était plus moralement possible de déplorer les massacres les bras croisés. Ceux qui ont déjà choisi, de nous accompagner n’ont pas été effrayés par l’ampleur de la tâche. Ils l’ont fait au nom du même idéal : remplir leur devoir d’homme. Aujourd’hui, ce doit être la responsabilité de tous.